



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 Juin 2025

Le 17 juin 2025 de l'an deux mille vingt-cinq à 19 h 30 mn, le Conseil Municipal de Branne s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal Lucien Guillon, sous la présidence de Monsieur Serge Maugey, Maire de Branne.

Présents : Maugey Serge, Houdry Marie-José, Moreau Josiane, Sarraute Philippe, Latif Louis, Cersosimo Christophe, Viault Béatrice, Zerbib-Doitteau Laetitia, Colozzi Stéphane,

Pouvoirs : Baptiste Rouleau à Stéphane Colozzi
Armelle Gaillard à Marie-José Houdry
Katia Raymondière à Josiane Moreau

A été désignée Secrétaire de séance : Josiane Moreau

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h30 et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 14 Avril 2025.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

2025170601 : Délibération ROP Orange

2025170602 : Délibération GRDF

2025170603 : Délibération révision des loyers communaux

2025170604 : Délibération révision des tarifs de cantine et périscolaire

2025170605 : Délibération PADD-PLUIH

2025170606 : Délibération convention quadripartite gymnase

2025170607 : Délibération Règlement intérieur marché municipal

2025170608 : Délibération Règlement intérieur école

2025170609 : Délibération Convention Syndicat Intercommunal du Collège de Branne

2025170610 : Délibération création de poste adjoint technique territorial

2025170601 : Délibération ROP Orange- vote à main levée

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la redevance d'occupation du domaine public concernant Orange : d'un montant de 751.81 euros pour l'année

Voté à l'unanimité : 12 votants

Maugey Serge, Houdry Marie-José, Armelle Gaillard, Moreau Josiane, Katia Raymondière, Sarraute Philippe, Latif Louis, Cersosimo Christophe, Viault Béatrice, Zerbib-Doitteau Laetitia, Colozzi Stéphane, Baptiste Rouleau.

Accusé de réception en préfecture
033-213300718-20250901-17062025-AR
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025

2025170602 : Délibération GRDF- vote à main levée

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le renouvellement du contrat de concession avec GRDF pour la distribution publique de gaz à Branne pour une durée de 30 ans. Il propose une formule actualisée de calcul de la redevance.

Voté à l'unanimité : 12 votants

Maugey Serge, Houdry Marie-José, Armelle Gaillard, Moreau Josiane, Katia Raymondière, Sarraute Philippe, Latif Louis, Cersosimo Christophe, Viault Béatrice, Zerbib-Doitteau Laetitia, Colozzi Stéphane, Baptiste Rouleau.

2025170603 : Délibération révision des loyers communaux-vote à main levée

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possible augmentation des baux communaux comme suit :

Loyer	Date bail	Montant actuel	Calcul de l'augmentation %	Montant du Loyer après augmentation
SMER Avenue du 08 Mai 1945	01/03/2017	700€	$700 \times 145,47 / 143,46$	709,81€
Psychologue BEGAINT-MATEOS Avenue du 08 Mai 1945	11/02/2019	450€	$450 \times 145,47 / 143,46$	456,31€
CALLISTO Rue de l'Eglise	04/10/2019	1800,49€	$1800,49€ \times 144,64 / 142,06$	1833,19€

Voté à l'unanimité : 12 votants

Maugey Serge, Houdry Marie-José, Armelle Gaillard, Moreau Josiane, Katia Raymondière, Sarraute Philippe, Latif Louis, Cersosimo Christophe, Viault Béatrice, Zerbib-Doitteau Laetitia, Colozzi Stéphane, Baptiste Rouleau.

2025170604 : Délibération révision des tarifs de cantine et périscolaire

Madame Zerbib-Doitteau Laetitia propose de répercuter l'augmentation du prestataire de cantine de 0.06 cts sur le prix du repas.

QUOTIENT FAMILIAL	BRANNE LUGAIGNAC COMMUNES CONVENTIONNÉES (se renseigner en mairie)	AUTRES COMMUNES	ENSEIGNANTS
De 0 à 1000	1 €	-	-
De 1001 à 1500	3.56 €	-	-
Supérieur à 1500	3.96 €	-	-
Non soumis au quotient	-	4.26 €	4.26 €

Voté à la majorité : 12 votants

Accusé de réception en préfecture
033-213300718-20250901-17062025-AR
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025

11 pour : Maugey Serge, Houdry Marie-José, Armelle Gaillard, Moreau Josiane, Katia Raymondière, Sarraute Philippe, Latif Louis, Cersosimo Christophe, Zerbib-Doitteau Laetitia, Colozzi Stéphane, Baptiste Rouleau.

1 abstention : Viault Béatrice

2025170605 : Délibération PADD-PLUIH

Ce projet de délibération officialise la tenue du débat au Conseil Municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes Castillon-Pujols. Elle confirme que ce débat permet désormais d'opposer un sursis aux autorisations d'urbanisme susceptibles de gêner la mise en Suivre du futur plan. Cette décision ne fait pas l'objet d'un vote mais est formellement actée par la présente délibération. Cette décision est difficile à prendre en raison de la complexité du texte.

1 Pour : Serge Maugey

1 Contre : Stéphane Colozzi

10 absentions : Houdry Marie-José, Armelle Gaillard, Moreau Josiane, Katia Raymondière, Sarraute Philippe, Latif Louis, Cersosimo Christophe, Viault Béatrice, Zerbib-Doitteau Laetitia, Baptiste Rouleau.

La décision est adoptée - la voix du Maire étant prépondérante.

2025170606 : Délibération convention quadripartite gymnase :

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les conventions quadripartites concernant l'utilisation du Gymnase municipal par les associations. Ces conventions lient la Mairie, le Département, le Collège et les différentes associations utilisatrices de l'équipement. Elles définissent de manière précise les modalités d'accès et d'utilisation du Gymnase par les différents groupes. Elles préciseront notamment les créneaux horaires attribués à chacun, les responsabilités de chaque partie prenante, ainsi que les aspects financiers liés à l'entretien et à la gestion de cet établissement. Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur cette convention quadripartite concernant l'utilisation du Gymnase municipal.

Voté à l'unanimité : 12 votants

Maugey Serge, Houdry Marie-José, Armelle Gaillard, Moreau Josiane, Katia Raymondière, Sarraute Philippe, Latif Louis, Cersosimo Christophe, Viault Béatrice, Zerbib-Doitteau Laetitia, Colozzi Stéphane, Baptiste Rouleau.

2025170607 Délibération Règlement intérieur marché municipal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'article 9, concernant la rubrique des exposants sous la Halle :

"Sous la Halle : Les commerçants ont obligation d'éponger et d'enlever toutes les eaux qui pourraient stagner devant leur banc soit de leur fait soit pour des causes extérieures à leur exploitation. Les commerçants sont tenus de laisser leur emplacement propre et doivent impérativement remporter avec eux tous leurs déchets, aucun conteneur ne sera mis à disposition. Les emballages vides (caisses, cageots, cartons, etc..) doivent être récupérés et enlevés par les commerçants."

Voté à l'unanimité : 12 votants

Accusé de réception en préfecture
033-213300718-20250901-17062025-AR
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025

Maugey Serge, Houdry Marie-José, Armelle Gaillard, Moreau Josiane, Katia Raymondière, Sarraute Philippe, Latif Louis, Cersosimo Christophe, Viault Béatrice, Zerbib-Doitteau Laetitia, Colozzi Stéphane, Baptiste Rouleau.

2025170608 : Délibération Règlement intérieur école

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le règlement intérieur du périscolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2025 :

Madame Zerbib-Doitteau Laetitia fait lecture des modifications apportées au RI intérieur de l'école

1) Temps de la pause du midi et du périscolaire Ces temps sont à la fois des moments de socialisation, d'autonomisation, d'apprentissage de la vie en collectivité et d'éducation à la nutrition et au goût. Ces temps sont encadrés par des règles que l'enfant et sa famille s'engagent à respecter lors de l'inscription. Les enfants sont accueillis et accompagnés dans leur repas par le personnel municipal.

2) Manquement aux règles :

a) Afin d'assurer le bon déroulement de la pause du midi et du périscolaire, l'enfant doit respecter les règles de fonctionnement du restaurant scolaire et de la vie en collectivité. Cela implique le respect des adultes, des camarades, du matériel, du mobilier et des locaux mis à disposition par la ville sous peine d'engager la responsabilité civile de ses parents.

b) Tout comportement inapproprié tel qu'insultes, paroles déplacées, bagarres, gestes irrespectueux, dégradations, portant atteinte à la sécurité physique et / ou à l'intégrité physique ou morale des enfants ou adultes est signalé dans un registre et sera sanctionné en fonction de sa gravité

- 1^{er} stade : Pour un 1^{er} manquement mineur -qui exclut toute intention malveillante- l'équipe municipale fait un rappel du règlement à l'enfant qui sera invité à réfléchir à son comportement.

- 2^{ème} stade : Si dans les jours qui suivent, l'enfant persiste dans son comportement, un élu référent informera les représentants légaux- par téléphone ou courriel- de l'historique consigné et des sanctions encourues.

- 3^{ème} stade : En cas d'incident plus grave ou répété, le Maire adressera un avertissement écrit aux représentants légaux et les recevra avec l'enfant. Il pourra être amené à prononcer l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant de la cantine et du périscolaire.

- Dans tous les cas, il revient au Maire et aux élus, référents pour le temps méridien et périscolaire, d'apprécier la gravité des manquements de l'enfant aux règles établies et d'établir la ou les sanctions adaptées. Nous rappelons que la municipalité n'a aucune obligation d'assurer un service de cantine ni de garderie périscolaire, mais elle a celle de protéger tous les enfants des incidents résultant de mauvais comportements.

Voté à l'unanimité : 12 votants

Maugey Serge, Houdry Marie-José, Armelle Gaillard, Moreau Josiane, Katia Raymondière, Sarraute Philippe, Latif Louis, Cersosimo Christophe, Viault Béatrice, Zerbib-Doitteau Laetitia, Colozzi Stéphane, Baptiste Rouleau.

2025170609 : Délibération Convention Syndicat Intercommunal du Collège de Branne

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de dissolution du SIVU Collège de Branne. Ce projet de convention ayant été validé par les services préfectoraux, chaque membre du syndicat doit valider à son tour le projet de convention.

Voté à l'unanimité : 12 votants

Maugey Serge, Houdry Marie-José, Armelle Gaillard, Moreau Josiane, Katia Raymondière, Sarraute Philippe, Latif Louis, Cersosimo Christophe, Viault Béatrice, Zerbib-Doitteau Laetitia, Colozzi Stéphane, Baptiste Rouleau.

Il a été demandé si le conseil municipal est d'accord pour augmenter le tarif de l'école multisport de 15 euros par trimestre à 20 euros par trimestre.

Pas d'objection.

2025170610 : Délibération création de poste adjoint technique territorial-Vote à main levée

Monsieur le Maire expose que les plannings des agents de l'école Noël Mouty ont fait l'objet d'une réorganisation. Il précise qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique permanent contractuel - Catégorie C à temps complet et donc de modifier le tableau des effectifs de la commune.

Marie-José Houdry, Josiane Moreau, Stéphane Colozzi, Philippe Sarraute proposent un débat à huit-clos

Vote à main levée : à l'unanimité.

20h33 mn. Madame Fages-Bailly et le public sortent de la salle. Les enregistrements sont coupés.

Reprise à 21h00 mn. - Madame Fages-Bailly revient dans la salle.

La décision 2025170610 est rejetée à la majorité.

1 pour : Philippe Sarraute

11 contre : Maugey Serge, Houdry Marie-José, Armelle Gaillard, Moreau Josiane, Katia Raymondière, Latif Louis, Cersosimo Christophe, Viault Béatrice, Zerbib-Doitteau Laetitia, Colozzi Stéphane, Baptiste Rouleau

2025170611 : Délibération ISFE Service Police Municipale

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réforme indemnitaire issue du décret du 26 juin 2024, il convient d'instaurer une Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) pour les agents de la police municipale.

Cette délibération fixe les modalités d'attribution, les taux de la part fixe selon les grades, ainsi que les critères d'évaluation de la part variable versée annuellement.

Elle remplace la délibération du 8 avril 2024 et prend effet au 1er juin 2025, avec crédits prévus au budget.

Voté à l'unanimité

Maugey Serge, Houdry Marie-José, Armelle Gaillard, Moreau Josiane, Katia Raymondière, Sarraute Philippe, Latif Louis, Cersosimo Christophe, Viault Béatrice, Zerbib-Doitteau Laetitia, Colozzi Stéphane, Baptiste Rouleau.

Accusé de réception en préfecture
033-213300718-20250901-17062025-AR
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025

2025170612 Commissions communales :

Commission voirie : Christophe CERSOSIMO fait un point sur les travaux :

Stop et priorité rue de l'église : cette mesure suscite quelques commentaires négatifs, mais elle est efficace pour faire ralentir les véhicules, ce qui était attendu pour sécuriser cette zone.

Sens unique début Chemin de la Tannerie et inversé sens rue Lillot : Mr.Vienne a évalué un budget entre 4 000 et 5 000 euros. Il attend notre feu vert pour lancer la consultation. Une réflexion est à mener sur l'impact de cette modification.

Travaux sécurisation route de Guillac, chemin de l'Evangile et sortie collège : les travaux commencent la semaine prochaine, trois écluses route de Guillac, une écluse sortie collège et deux dos d'âne.

Abords de l'école : on attend une réunion avec le SDEEG pour l'effacement des réseaux.

Stationnement : enquêtes et réflexions menées, une mise en œuvre doit venir à l'automne.

Commission école : Deux parents d'élèves ont introduit à l'intérieur de l'école des climas sans autorisation, Serge e envoyé un mail de rappel des obligations en matière de sécurité.

City stade : le filet a été remis, il sera donc réouvert aux horaires suivants :

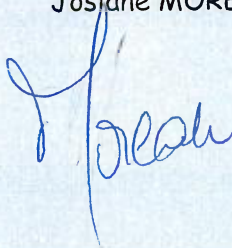
Horaires City Stade : 09h/12h - 15h à 22h pour l'été / hiver (pas de modifications)

Dimanches et jours fériés : 10h-18h

Benne vêtements : il a été décidé d'enlever la benne à vêtements route de Cabara pour répondre aux incivilités et insécurité constatés par plusieurs riverains.

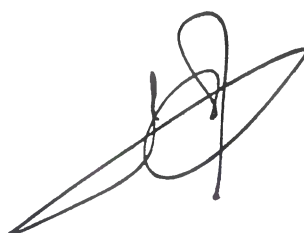
Deux dates à retenir : le vendredi 9 janvier en soirée : vœux du maire et le 21 février : repas des aînés.

La séance est levée à : 22h02

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
Serge MAUGEY	Josiane MOREAU
	

Certifié affiché le . 01/09/2025

Serge Jean Robert MAUGEY, Maire, pour servir et faire valoir ce que de droit. Signature :



Accusé de réception en préfecture
033-213300718-20250901-17062025-AR
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025